



ACTIVITÉS PAR SESSIONS

Cadre réservé à l'administration		Enregistrement effectué par	
Date d'inscription	☐ 1 ^{re} inscription	☐ BDD le	
Encaissé par	☐ Fiche inscription complétée et signée	☐ SFR le	
Montant	☐ Certificat médical ou Formulaire santé	☐ BREVO le	
Mode de règlement		☐ Suppression le	

Activités piscine Aquarive

Choix de l'activité

Jour Horaire

Nom de l'inscrit Prénom

Coordonnées

Sexe ☐ M ☐ F Né(e) le Lieu de naissance

Adresse

Code postal Ville

1^{er} tél. 2^e tél.

Email (pour plus de lisibilité, écrire en **majuscule**)

En cas d'urgence, prévenir

M. / Mme Tél.

Autorisation

Je soussigné(e),

- certifie avoir pris connaissance et accepté les conditions générales d'inscription des piscines de Quimper Bretagne Occidentale (voir au dos),
- accepte de recevoir des informations de la part des piscines de Quimper Bretagne Occidentale,
- accepte d'être pris en photo et/ou accepte que mon enfant mineur soit pris en photo au sein des piscines de Quimper Bretagne Occidentale et cède tous mes droits d'utilisation de ces photographies à Quimper Bretagne Occidentale et ses communes, lesquelles seront en mesure de les utiliser selon leur convenance sur tous leurs supports de communication sans limites ni de temps ni de lieu.
- autorise les responsables des piscines de Quimper Bretagne Occidentale à effectuer ou faire effectuer en cas d'urgence les actes nécessaires à la sécurité et/ou la santé de mon enfant mineur et à prendre toutes dispositions utiles en vue de la mise en œuvre de traitements d'urgences médicaux et chirurgicaux.

Fait à, le

Signature obligatoire* (du représentant légal pour les mineurs)

* précédé de la mention «Lu et approuvé»

Présentation

Le service des piscines propose une fois par semaine, sur un jour et un horaire fixes, plusieurs activités pour les enfants et les adultes.

Conditions d'inscription

L'inscription à une activité est nominative. Il ne vous est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, soit à titre gratuit ou onéreux. Un formulaire santé complété est obligatoire afin de valider l'inscription. Certificat médical optionnel.

Après validation de l'ensemble des données personnelles et de la disponibilité des places dans le programme choisi, vous pourrez procéder au paiement. Si vous bénéficiez d'une prise en charge par votre CE, nous vous invitons à vous rapprocher des agents d'accueil qui vous indiqueront les conditions d'acceptations.

L'inscription n'est effective qu'après le paiement des sommes dues. Aucun dossier incomplet ne pourra être accepté.

Rappel du règlement intérieur

Le port d'un short, caleçon de bain et bermuda est interdit. Le bonnet de bain est obligatoire. La douche savonnée et le passage dans le pédiluve sont obligatoires.

Des casiers fermés à clés sont à votre disposition dans les vestiaires. La direction décline toute responsabilité en cas de dégradation ou vol de vos effets personnels.

Il est interdit de pénétrer sur les bords des bassins sans y avoir été autorisé par les éducateurs sportifs.

Responsabilités

Les usagers sont responsables :

- de tout accident ou incident qu'ils pourraient subir ou causer à un tiers du fait de l'inobservation du règlement intérieur dont ils attestent avoir pris connaissance, des consignes de sécurité dictées par les éducateurs sportifs et l'ensemble du personnel des piscines,
- de tous les dommages ou dégradations qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes.

Quimper Bretagne Occidentale décline toute responsabilité en cas :

- d'accidents liés au non-respect du règlement intérieur, des consignes de sécurité ou à la suite de l'utilisation des installations en dehors des cours dispensés dans le cadre de l'école de natation,
- de perte, de vol ou de dégradation d'objets de toute nature appartenant aux usagers.

Relations usagers

Pour toute demande particulière liée à votre activité, n'hésitez pas à solliciter l'équipe des piscines :

aquarive@quimper.bzh / 02 98 52 00 15

Modification/annulation/interruption d'une activité

Conformément au règlement intérieur des piscines de Quimper Bretagne Occidentale : Article 4 ; Alinéa 4-4 :

Une fois le droit d'entrée ou autre prestation acquittée, aucun remboursement n'est possible.

Les tarifs 2026-2027

(3 sessions : d'octobre à décembre; de janvier à mars et d'avril à juin)

Retrouvez tous les tarifs en vigueur sur le site www.quimper-bretagne-occidentale.bzh, rubrique «piscine».

Répartition des séances 2026/2027

	1 ^{re} session	Jours fériés	2 ^e session	Jours fériés	3 ^e session	Jours fériés	Total
Lundi	9		10		9	29 mars 17 mai	28
Mardi	9		10		11		30
Mercredi	8	11 nov.	10		11		29
Jeudi	9		10		10	6 mai	29
Vendredi	9		10		11		30
Samedi	9		10		10		29

Informatique et libertés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à inscrire les usagers dans un cours. Le destinataire est le service des piscines

Vos réponses sont obligatoires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

Piscine Aquarive
159 boulevard de Creac'h Gwen
29000 Quimper